Les salaires dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais

Une délégation des Syndicats ouvriers au Ministère des Travaux publics

Paris, 11 janvier — Les délégués des Syndicats ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais ont eu cet après-midi une entrevue au ministère des Travaux publics au sujet de la réduction des salaires.

A l'issue de la séance, le ministère des Travaux publics a fait le communiqué suivant à la presse :

« M. Yves Le Trocquer, ministre des Travaux publics et M. Daniel Vincent, ministre du Travail, ont reçu aujourd'hui au ministère des Travaux publics, une délégation des syndicats ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, conduite par MM. Basly, Cadot, Goniaux, Maes, Lefebvre, députés, qui venait les entretenir de la réduction des salaires annoncée par affiches par les Compagnies minières.

Les ministres ont promis à la délégation de convoquer les représentants des Compagnies pour leur demander de se rencontrer à nouveau avec les délégués ouvriers, en vue de discuter les questions soulevées par les affiches précitées. »

HUIT CENT SOLDATS RENTRENT DE CILICIE

Marseille, 11 janvier. — Le vapeur « Belgique » du transit maritime est arrivé aujourd'hui à Marseille, venant de Beyrouth.

Il ramène en France le général Bordeaux et près de 800 soldats des troupes de Cilicie.

PETITES NOUVELLES

※※※ [illegible] de 50 ans, de [illegible] Gattault, professeur à la Sorbonne, [illegible] Il était officier de la [illegible] M. Gattault avait professé aux Lycées [illegible] et à Charlemagne.

※※※ [illegible] de la Fédération des Automobile Club [illegible] de France aura lieu [illegible] M. Franchomme, le mardi 17 janvier à l'Automobile Club de France, à Paris, à [illegible] de la réunion, un banquet, présidé par M. Le Trocquer, aura lieu à l'Automobile-Club de France.

※※※ [illegible] Franchet d'Esperey est arrivé [illegible]

※※※ [illegible] a constaté que [illegible] dans son magasin [illegible] main basse sur quantité [illegible] de montres. Le montant [illegible] de mille francs.

※※※ [illegible] la publication d'un [illegible] service de deux ans pour [illegible]

※※※ [illegible] à la présidence [illegible] est allé rendre [illegible] de la République [illegible] M. Raoul Péret, à la [illegible] la Chambre, la visite qu'il venait [illegible]

※※※ [illegible] de Florence, au « Daily [illegible] sévit en Toscane [illegible]

※※※ [illegible] principal de la Compagnie [illegible] la nuit dernière [illegible] qu'il venait de [illegible] article de la [illegible] Le coup de revolver [illegible] évita la [illegible]

※※※ [illegible] président du [illegible] en Haute-Silésie, [illegible] des mines et les usines.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Une grève de trieurs à « La Lainière »

N'ayant pu obtenir le renvoi d'un ouvrier avec qui ils ne voulaient plus travailler, 28 trieurs de laines de « La Lainière », rue d'Oran, se sont mis en grève, il y a quelques jours.

La direction, à la suite de plusieurs entrevues qui n'ont donné aucun résultat, a pris ses mesures pour le triage et a décidé de ne plus embaucher momentanément.

A LILLE

Une grève partielle aux Usines Kuhlmann

Aux usines de produits chimiques Kuhlmann, à La Madeleine, sur 430 ouvriers, 210 ne sont pas rentrés mercredi matin. Ils réclament une augmentation horaire de 0.50 centimes.

SANS MANUCURE

— Oh! les fines mains de prélat!
Quelle est donc votre manucure?
— Je sais les garder sans gerçure :
L'auteur, c'est le Congo. — Voilà !

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 12 JANVIER:

Aujourd'hui, saint Arcadius; demain, Baptême de N.-S.
12e jour de l'année.
Soleil: lever à 7 h. 45; coucher à 16 h. 16.
Lune: premier quartier du 6. Pleine, le 13.
Caisse d'épargne: séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.
A 20 h. 30, à la Société de Géographie : Voyage dans les Pyrénées par M. le chanoine Leleu.

Le Mouvement Régionaliste dans le Nord et à Roubaix

La plupart des grands journaux parisiens ont signalé l'initiative heureuse prise par le « Comité d'Action Régionaliste pour le Nord de la France », de préparer par une série de *conférences sur l'histoire de la Région* une campagne de décentralisation qui, du terrain historique et artistique se continuera ensuite sur le terrain économique et administratif.

« Le Radical », dans un de ses récents numéros, consacrait son article de tête à exposer tous les avantages que les Français du Nord recueilleront d'une meilleure connaissance de leur passé. Rien ne peut remplacer « l'expérience ». Quelles que soient les illusions que nous avions sur notre époque, elle ressemble beaucoup plus que nous le pensons aux époques qui l'ont précédée. Nous sommes beaucoup plus près, par notre caractère, nos habitudes, nos nécessités, d'un Lillois ou d'un Tournaisien du XVIIe siècle que d'un New-Yorkais ou d'un Londonien d'aujourd'hui. Notre intérêt est de développer ce caractère, ces habitudes que nous avons reçues de ceux qui, avant nous, ont travaillé sur notre coin de terre. Parmi leurs travaux, aucun peut-être n'a procuré à notre Région un aussi grand renom et une aussi belle source de profits que la fabrication des tapisseries connues dans le monde entier sous le nom de « **Tapisseries Flamandes** ».

C'est de cette fabrication, de ses secrets, de son développement, qu'un maître de la parole et de l'art, M. Fierens-Gevaert entretiendra ses auditeurs, dans la Salle du Central Ciné-Théâtre, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, samedi prochain 14 janvier, à 16 h. 30. La réputation universelle dont jouit M. Fierens-Gevaert dans les milieux artistiques est un juste tribut dû à son grand talent. Notre Région du Nord a contracté aussi envers lui une dette de gratitude : c'est à lui que l'on doit le sauvetage des trésors d'art de nos musées amenés à Bruxelles au moment de la déroute des armées allemandes en 1918.

Le Comité d'Action Régionaliste a fait éditer par l'« Imprimerie du Journal de Roubaix » un programme très artistique, contenant la liste des ouvrages de M. Fierens-Gevaert, sa biographie et une notice sur les Tapisseries Flamandes. On peut se procurer ce programme au prix de 0 fr. 50, et des cartes d'entrée pour la Conférence, au siège du Comité d'Action Régionaliste, 2, rue de la Gare, à Roubaix, au bureau de M. Réquillart.

Deux villes : Roubaix et Toulouse

Dans toute famille qui, suivant le mot de l'Evangile ne veut pas se diviser pour ne pas périr, on évite aussi soigneusement qu'on le peut d'établir des comparaisons entre les mérites respectifs des enfants, entre leurs qualités et leurs qualités ou leurs défauts.

Mais cependant lorsque les défauts ou les vices de l'un des enfants deviennent par trop évidents, qu'ils risquent même d'éclabousser la réputation ou de compromettre les intérêts des autres frères, il arrive un moment où des comparaisons s'imposent, si dures qu'elles soient.

Les services de la statistique de notre ville nous indiquaient récemment que l'excédent des naissances sur les décès pour l'année 1921 dépasserait mille. Notre ville de Roubaix va donc apporter à la collectivité française un appoint de plus de mille êtres humains, la seule vraie richesse, celle dont la France a le plus besoin en ce moment.

Or, pendant la même année, la ville de Toulouse, exemple navrant de dépopulation, malgré le nombre particulièrement élevé des mariages en 1920, malgré les déficits si graves des années de guerre, malgré un afflux de campagnards dans ses murs, malgré une série de circonstances favorables, la ville de Toulouse, riche, brillante, en pleine période de prospérité, en pleine paix, a continué à voir le chiffre de ses naissances diminuer de mois en mois de telle sorte qu'en fin d'année les décès dépassaient de près de 800 les naissances !

Quel fond pouvons-nous faire sur de pareilles villes pour le développement de nos affaires, la défense nationale, l'expansion de notre race française, pour notre marine et le développement de nos colonies?

Or, avec le système actuel de suffrage les célibataires et les ménages sans enfants de Toulouse représentent aux élections un nombre de voix équivalent à ceux des pères de famille nombreuse du Nord. **Il y a là une injustice grave qui n'a que trop duré.** Il n'est pas en notre pouvoir de contraindre nos compatriotes du Sud de la Loire à avoir des enfants ; mais il est impossible que la France continue à être dirigée et administrée par des régions qui, en restreignant leur population, nous condamnent à des affaires de plus en plus restreintes et préparent à brève échéance une nouvelle invasion.

Avant toute autre question il faut résoudre celle-là : la dépopulation du Midi, c'est le « **Delenda est Carthago** » du Nord.

L'Office public municipal d'Habitations à bon marché

Le Conseil d'administration de l'Office Public Municipal d'Habitations s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Roubaix, lundi 9 janvier, à 10 h. 30, sous la présidence de M. Kléber Sory, adjoint.

Au cours de cette séance, il a été procédé à la désignation des membres d'une première commission chargée d'étudier toutes les questions ayant trait à l'acquisition de terrains ou d'immeubles et à la préparation et à l'exécution de travaux de construction ou de grosses réparations.

Une seconde commission a été désignée pour étudier toutes les questions relatives aux comptes et budgets, aux emprunts, aux contributions, à l'acceptation des dons et legs, bref, de tout ce qui a trait aux finances et au contentieux.

Une troisième commission sera chargée d'examiner les demandes de locations, d'arrêter, après renseignements pris sur la situation de fortune et de famille des intéressés, la liste des locataires à proposer au Conseil et de surveiller l'exécution des baux et la bonne tenue des immeubles.

M. le Vice-Président a ensuite informé le Conseil d'administration qu'à la prochaine séance du Conseil Municipal, M. le Maire proposerait le transfert au profit de l'Office Public d'Habitations à bon marché d'un legs d'une certaine importance qui vient d'échoir à la ville. Le Conseil d'administration accepte avec empressement l'offre qui lui est faite et remercie la Municipalité de cette bonne intention.

Puis le Conseil entend lecture d'un rapport du Secrétariat sur le programme d'action de l'Office. En attendant que les projets de construction prennent tournure, le Bureau de l'Office Public emploiera son activité à tirer le meilleur parti possible des logements actuellement vacants. Il exigera avec la plus grande fermeté, de la part des propriétaires, les déclarations de vacance prévues par la loi. Des procès-verbaux viennent d'être dressés contre quelques-uns des délinquants. D'autres vont suivre. Des propriétaires laissent tomber leurs maisons vacantes en ruines plutôt que de les réparer. L'Office interviendra auprès du Conseil d'Hygiène et auprès du Service de la Reconstitution pour contrôler, au besoin, le remploi des avances pour dommages de guerre.

Le Bureau de l'Office recherchera les immeubles en vente, les maisons inachevées en 1914 ou demeurées endommagées depuis l'armistice et il en préparera l'acquisition au moyen d'avances et de subventions qu'il sollicitera de l'Etat. Les maisons ainsi achetées seront, le plus rapidement possible, mises en état d'être habitées et seront louées de préférence à des familles nombreuses.

Unanimement, le Conseil d'administration a donné mandat à son bureau de poursuivre activement ce programme, concurremment avec celui qui consiste en la construction de nouveaux immeubles.

La réouverture de la Halle centrale

Suivant une communication que nous fait le Service de l'Octroi, la date de réouverture est fixée au 1er février prochain.

Conformément à la décision prise, les anciens marchands, c'est-à-dire ceux dont l'adjudication se trouvait en cours au moment de la déclaration de guerre, ont la faculté de reprendre leur emplacement aux prix fixés et aux nouvelles conditions établies.

Lesdits locataires sont invités à faire valoir ce droit dans un délai de trois jours, à dater du 12 janvier courant. Passé ce délai, ils seront considérés comme y ayant renoncé.

Les autres marchands peuvent également dès à présent, solliciter les emplacements vacants.

Ils seront fixés à dater du 15 janvier et pourront prendre leurs dispositions pour ouvrir leur boutique à dater du 1er février.

Tous renseignements utiles sont à leur disposition à la Direction du Service de l'Octroi (*Halles et Marchés*).

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Une conférence sur les Pyrénées, par M. le Chanoine Leleu. — Ce soir jeudi 12 janvier, à 20 h. 30, dans l'amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles sera donnée par M. le chanoine Leleu, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur à Tourcoing, une conférence qui aura pour sujet : « Voyage dans les Pyrénées, excursion dans la haute montagne ».

On se rappelle le succès qu'a obtenu M. le Chanoine Leleu l'an dernier dans sa relation sur le séjour des ôtages en Lithuanie.

Sa causerie sur cette promenade dans cette région d'aspect grandiose des Pyrénées ne manquera pas de susciter un vif intérêt, d'autant plus qu'il apparaîtra sur l'écran de nombreuses et jolies projections inédites.

Les membres de la société ont seuls accès aux fauteuils de la première partie réservée de l'amphithéâtre.

LES SALAIRES DANS LA BONNETERIE. — Le Syndicat de la bonneterie affilié à la C. G. T. a fait demander une entrevue au sujet des salaires à tous les fabricants de bonneterie de Roubaix.

HALLE FLIPO : Beurre, qualité extra recommandée, 12 fr. **Fromages** : très beau Chester gras, 8 fr.; Hollande gras, 8 fr.; vieux, 10 fr.; Gruyère 8 et 11 fr. **Pain d'épices**, 3 et 3.75. Café, 8.50. Margarine, 5.50. 85324d

LE « DIMANCHE DU JOURNAL DE ROUBAIX » publie un roman dramatique, **« Le Petit fils de Rocambole »**, de Frédéric Valade, qui obtient un vif succès.

Pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient pu se procurer les trois premiers feuilletons, nous donnerons, dans le numéro du 15 janvier un résumé du texte déjà paru, leur permettant de suivre le récit émouvant de la mort de Rocambole.

Demander à nos vendeurs le « **Dimanche du Journal de Roubaix** » du 15 janvier.

HUIT PAGES : Dix Centimes.

L'AUTO-PALACE, 10 à 16, rue d'Alsace, à Roubaix, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'étant donné les travaux exécutés au Pont Saint-Vincent et pour lui éviter des dérangements elle fera à domicile toutes les livraisons qui lui seront demandées. Téléphone 6.28. 85303d

LES ENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES DE LA MISSION MANGIN. — Une conférence de M. Dupeyrat. — « La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing » nous prie de rappeler à ses adhérents l'invitation envoyée sous forme de circulaire, d'assister à la causerie qui sera faite vendredi prochain 13 janvier, à 14 h. 30, dans la salle des Ventes publiques de la Bourse de Commerce à Roubaix (entrée 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, sur : « Les enseignements économiques de la Mission Mangin », par M. Dupeyray, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, qui a accompagné le général Mangin dans sa récente mission officielle en Amérique du Sud.

A l'issue de cette causerie, une communication sur les dommages de guerre sera faite aux membres de la Fédération, adhérente de l'« Office des dommages de guerre de Roubaix-Tourcoing », par M. Maxime Ducrocq, sur « La réparation des dommages de guerre ».

La circulaire-invitation sera exigée à l'entrée de la salle.

LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS prévient les gagnants de lots de pommes de terre que le fournisseur, M. Bruneel, 53, rue Vaucanson, à Roubaix, s'est présenté plusieurs fois à domicile sans trouver personne. Les intéressés non servis sont priés d'indiquer à cette adresse où les lots peuvent être délivrés.

BEURRE FIN, 9 fr.; Charentais, 11.50; Hollandais extra fin, 12 fr.; Avesnes 13 fr. Margarine Hollandaise, 5.20. Café supérieur, 7.50. Hollande gras 8 et 10 fr.; Gouda gras, 8, 9 et 10 fr.; Gruyère extra, 10 fr. le kilo. Vin rouge, 1.60 et 1.75. Bière, 2 fr. et 2.25 le litre. **Laiterie des Halles**, 51, rue Pierre-Motte. 85304d

L'AMICALE-PHOTO, dans sa réunion générale, du 6 janvier 1922, a procédé au renouvellement des membres de la Commission et du bureau.

Ont été élus : Président, M. Octave Leduc; Vice-président, M. Alexandre Franck; Secrétaire : M. Albert Vansteene ; Secrétaire-adjoint : M. Hector Nys ; Trésorier : M. Louis Taccœn ; Trésorier-adjoint : M. Bernard Gayet.

**SUITES GRAVES D'UNE DISCUSSION. — Le jour de l'an M. Louis Galant 25 ans, chauffeur-mécanicien, 19, rue d'Arcole, se rendant au cimetière avec son frère et sa femme, a-t-il déclaré à M. Doyen, commissaire de police du 4e arrondissement, eut une discussion avec deux inconnus qu'il croisait à la sortie du pont de la Vigne. L'un de ceux-ci, vêtu d'un pantalon militaire et portant guêtres et éperons lui porta un coup de couteau au mollet droit et prit la fuite.

M. Louis Gallant qui, de sa blessure perdait beaucoup de sang, fut transporté dans un estaminet voisin où après un pansement sommaire, il put péniblement regagner son domicile.

Quelques jours après, la blessure s'aggravant, il fut admis à l'Hôpital de la Fraternité où les docteurs préconisèrent une opération chirurgicale. Une artère et les muscles jumeaux du mollet avaient été sectionnés.

A la suite de cette déclaration, M. Doyen, commissaire de police, a ouvert une enquête.

LESSIVE « CADOL ». — Un paquet remplace 2 kilos de cristaux et coûte moins cher. La seule donnant des Bons-Primes. 84137

UNE REMORQUE DES TRAMWAYS QUI S'EMBALLE. — Depuis quelques jours qu'a lieu le transbordement des voyageurs sur la ligne des tramways E, en raison des travaux effectués sur le pont du chemin de fer, rue Saint-Vincent-de-Paul, une voiture-remorque stationne à cet endroit.

Mercredi matin, vers 8 heures, la remorque qui se trouvait près le pont s'est mise en route on ne sait comment et a déambulé rue de l'Alma et rue de la Gare, à une vitesse vertigineuse, jusqu'à la Grand'Place, où elle est venue s'écraser sur une voiture qui stationnait.

Dans la remorque, qui venait de la rue Saint-Vincent-de-Paul se trouvait un homme sur la plate-forme d'avant, qui ne cessait d'appeler au secours ; en arrivant Grand'-Place, un peu avant le choc, il sauta sur la chaussée heureusement sans se faire de mal et disparut.

Dans la voiture qui stationnait Grand'Place se trouvait une femme qui fut renversée et en a été quitte pour la peur et quelques contusions heureusement sans gravité.

Les dégâts aux deux voitures ont été très sérieux. Elles ont été remisées peu après au dépôt.

On frémit en songeant aux conséquences que cet accident aurait pu provoquer sur un parcours aussi long et dans des rues à ce moment si fréquentées.

PRIME GRATUITE donnée avec les cafés renommés de la Compagnie Havraise, Grande-Rue. Prix et qualité incomparables. 82312

CROIX

UN OUVRIER BLESSÉ AU PIED. — Aux ateliers de la C. I. M. A. [illegible] Augustin Dupont, [illegible] 1, à Wasquehal [illegible] d'une [illegible]

MÉNAGÈRES soucieuses de votre santé et de vos intérêts, demandez **LA SIAMOISE**, chicorée extra de préparation spéciale. 83968

WASQUEHAL

VOIES DE FAIT. — [illegible] de Roubaix a ouvert [illegible] scène de [illegible] tenu par [illegible] de la Liberté [illegible] Wasquehal [illegible] a été dressé à sa charge [illegible]

DERNIÈRE HEURE

La Conférence de Cannes

L'aide-mémoire de M. Lloyd George

Le Conseil des Ministres au retour de M. Briand à Paris

LE DOCUMENT du Premier Ministre anglais

Cannes, 11 janvier. — La délégation britannique a remis l'aide-mémoire suivant, communiqué par M. Lloyd George à M. Briand, à Cannes, le 4 janvier 1922 :

Le gouvernement britannique désire vivement que la Conférence de Cannes aboutisse à des résultats [illegible] approuvés par l'opinion française et britannique, ainsi que par celle de l'Italie [illegible].

LA PAIX DIFFICILE

Il est [illegible] la condition indispensable d'[illegible] est une entente étroite entre les gouvernements français et britannique.

L'Europe [illegible] est incontestablement anxieuse et troublée, aussi bien en Grande-Bretagne qu'en France. On croit, à juste titre que [illegible] La reprise en état de l'Europe est retardée au-delà de toute attente. Le [illegible] des peuples provoque l'irritation et [illegible] conduit à des malentendus et à des controverses. Cette situation s'est manifestée à travers l'Europe et même hors de l'Europe avec des résultats regrettables. **L'échec de la Conférence de Cannes aurait donc une réaction suivie de très mauvais effets sur les relations des deux pays.**

Des décisions vagues ou provisoires seraient considérées comme équivalant à un échec; accentueraient inévitablement la divergence qui s'est fait sentir récemment entre les sentiments français et britanniques.

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

L'Europe considérerait de telles conséquences avec consternation, puisque les diverses nations qui la composent comprennent qu'une entente étroite entre l'empire britannique et la France est, non seulement, un élément essentiel de l'entente entre les Alliés, mais est aussi indispensable.

Le gouvernement britannique désire montrer, très clairement à la Conférence de Cannes, que l'empire britannique et la France sont aussi étroitement unis dans la paix que dans l'épreuve de la guerre. Il est d'avis que l'on ne saurait amener ce résultat par l'examen, une à une, des questions qui se posent à la Conférence; au contraire, il estime qu'il est absolument nécessaire de traiter le problème dans son ensemble et ayant ce but en vue il désire indiquer la situation des deux pays telle qu'il la voit à l'heure actuelle.

LES CAUSES D'ANXIÉTÉ EN FRANCE

D'après lui, il y a deux principales causes d'anxiété en France :

En premier lieu, l'opinion publique française s'inquiète au sujet des réparations. La France fait des efforts pour réparer ses régions dévastées et elle est obligée d'avancer, pour cela, des sommes importantes, qui font un trou formidable dans son budget.

Ces dépenses devraient et doivent même être payées par l'Allemagne, mais, malgré une succession d'arrangements, **les réparations satisfaisantes dues par l'Allemagne sont toujours ajournées.**

En second lieu **l'opinion publique française est, naturellement, anxieuse pour la sécurité future de la France.**

La France a été envahie quatre fois en 120 ans, et malgré la diminution de la population allemande soit pendant la guerre, soit comme conséquences des conditions de paix, la France a encore une population inférieure de 20 millions à celle de l'empire allemand.

L'Allemagne, de plus, possède dans les soldats survivants de la grande guerre, 5 millions d'hommes entraînés à l'usage des armes, parmi lesquels on trouve un corps très important d'officiers et de sous-officiers. Il est vrai que l'Allemagne a été privée de la presque totalité de ses armes et de son matériel, mais la France ne peut pas négliger la possibilité de voir son infériorité comblée par un moyen ou un autre. Il est donc essentiel pour elle, de compenser la différence entre les effectifs français et allemands de façon à ce que son sol soit garanti d'une autre guerre dévastatrice.

EN ANGLETERRE

En Grande-Bretagne également, il y a des causes graves d'anxiété et de mécontentement. La Grande-Bretagne est un pays qui vit par ses exportations et son commerce a été ruiné aussi terriblement que le sol français.

Les conséquences en souffrances humaines et en privations sont très sérieuses. Près de 2 millions de personnes de la classe ouvrière britannique souffrent du chômage et leur entretien coûte au pays près de 2 millions de livres par semaine. Ce fardeau tombe sur une nation qui est plus lourdement imposée que toute autre dans le monde et qui a été plus atteinte que la France dans ses conséquences économiques de la guerre.

La France est, à cet égard, dans une situation plus avantageuse que d'autres pays européens, d'une part, en raison de l'importance de sa population paysanne, d'autre part, par suite de l'impulsion donnée à sa production intérieure par les besoins de ses régions dévastées, enfin, parce que l'arrêt de l'émigration vers les pays hors d'Europe, affecte moins sa population que celle des contrées qui envoyaient, avant la guerre, un grand nombre d'émigrants au-delà des mers. Elle souffre moins du chômage et de l'effondrement du commerce international.

DANS LES AUTRES PAYS D'EUROPE

Cependant, les autres nations d'Europe souffrent beaucoup pour les mêmes causes que le peuple britannique.

En Italie et en Belgique, le chômage est sérieux.

L'Italie dépend beaucoup du commerce extérieur; elle doit employer une population plus nombreuse qu'avant la guerre.

La Belgique est un pays importateur de produits alimentaires, et elle vit aux dépens du marché européen.

Dans le Centre et le Sud de l'Europe, l'effondrement et la confusion du mécanisme normal de la vie économique sont encore plus marqués. Des millions d'hommes vivent dans des conditions de privations et de misères douloureuses. Même lorsque l'inflation a donné du travail et de bons salaires aux classes ouvrières le soulagement est temporaire et la réaction certaine, à moins que l'on ne prenne des mesures en temps voulu. Les personnes qui ne disposent que de petits revenus souffrent encore plus.

EN RUSSIE

La Russie qui était avant la guerre une productrice féconde de matières premières et de denrées alimentaires est maintenant en proie à la disette. Des millions de personnes sont aux prises avec la famine dans les grands territoires à blé. Pour le bien de l'humanité et pour la cause de leur propre bien-être pour lesquels la résurrection de la Russie est indispensable, les nations européennes devraient essayer de trouver un remède à l'état actuel de la Russie dont elles ont été jusqu'ici les témoins impuissants. A la longue, la civilisation de l'Europe doit souffrir profondément d'une telle impuissance. Dans son état actuel, elle évolue rapidement vers une catastrophe sociale et économique.

UN APPEL A LA FRANCE

Aussi, et si profondément que son propre intérêt soit en jeu dans l'œuvre de reconstruction économique de l'Europe, c'est dans un esprit désintéressé que la Grande-Bretagne fait appel à la coopération de la France pour cette grande cause humanitaire.

La tâche doit être entreprise dès maintenant. Chaque mois de retard entraîne une aggravation effroyable de la misère humaine et, dans certaines parties de l'Europe, une menace croissante pour la civilisation elle-même.

Le problème qui se pose à la Grande-Bretagne et à la France, c'est de savoir comment faire face à leurs nécessités respectives par une action commune. Ces difficultés doivent être résolues dans leur ensemble. Il est essentiel qu'une complète franchise règne entre les hommes d'Etat des deux pays si l'on veut résoudre le problème d'une façon efficace.

La Grande-Bretagne reconnaît pleinement les motifs d'anxiété de la France et désire faire tout ce qui est en son pouvoir pour les calmer. Mais elle ne peut accepter l'ajournement de la reconstruction de l'Europe, tout en satisfaisant les désirs de la France en ce qui concerne les réparations et sa sécurité.

Afin de donner satisfaction aux besoins de la France, le Gouvernement britannique doit pouvoir dire à la nation britannique que les deux pays marchent ensemble pour restaurer l'organisation économique de l'Europe et la prospérité générale du monde.

LES REPARATIONS

En ce qui concerne les réparations, le Gouvernement britannique est prêt à s'en tenir, en ce qui le concerne, à l'arrangement intervenu et conclu à Londres, dont la France retirerait des avantages considérables, tandis que la Grande-Bretagne consentirait des sacrifices non moins considérables. Il croit que cet arrangement satisfera aux revendications principales de la France jusqu'au moment où un règlement financier de plus grande envergure pourra être conclu, peut-être dans deux ou trois ans.

LA GARANTIE ANGLAISE CONTRE UNE AGRESSION ALLEMANDE

En ce qui concerne la sécurité de la France contre une invasion, la Grande-Bretagne veut considérer cette question comme touchant à ses intérêts propres. **Elle est en conséquence disposée à prendre l'engagement que s'il se produit une agression allemande non provoquée contre le sol français, le peuple britannique se placera avec ses forces aux côtés de la France.**

Pareille garantie aura une double valeur, elle n'aura pas seulement pour effet d'assurer la sauvegarde de la France au cas d'une attaque allemande, elle rendra pareille attaque extrêmement improbable. Il n'est pas vraisemblable que l'Allemagne eut attaqué en 1914 si elle s'était rendue compte de l'importance des forces que l'Empire britannique jetterait dans la guerre.

Ce que l'Empire britannique a fait une fois pour la civilisation, il le fera encore, si c'est nécessaire. Par conséquent, si l'Allemagne est certaine que l'Empire britannique sera aux côtés de la France dans une guerre à venir, elle ne sera pas tentée de caresser des rêves de revanche. L'engagement mutuel entre la France et l'Angleterre peut être pris de deux manières : On peut, d'une part, concevoir une alliance offensive et défensive. Pareille alliance peut paraître désirable à la France; cependant, en réalité, elle servirait mal ses intérêts, parce que de telles alliances sont contraires aux traditions britanniques.

On peut, au contraire, concevoir la garantie précise que l'Empire britannique et la France feront face, côte à côte, à une agression non provoquée de l'Allemagne contre le sol français.

En ce qui concerne les sous-marins, il comprend parfaitement que la divergence entre le point de vue français et le point de vue britannique sur cette question, puisse être due à l'idée différente qu'on se fait des usages possibles des sous-marins. L'opinion anglaise est que les sous-marins ne sont efficaces que contre les navires marchands, et qu'ils sont inutiles autrement, soit comme arme offensive, soit comme arme défensive.

Le gouvernement de Sa Majesté propose, comme conditions du traité et de l'entente, qu'il envisage, que les amirautés des deux pays se concertent au sujet de leur programme naval, afin que toute rivalité dans les constructions puisse être évitée entre elles.

Le gouvernement britannique désire également d'une façon très vive, que la France coopère de tout cœur avec la Grande-Bretagne à la reconstruction économique et financière de l'Europe. Il estime que la présence des véritables chefs de la Russie est nécessaire au succès de cette conférence.

L'aide-mémoire énumère ensuite un certain nombre de conditions qui seraient faites aux délégués russes pour leur venir en aide. Il faut que les capitalistes étrangers reçoivent l'assurance que leurs propriétés et leurs droits seront respectés et que les bénéfices de l'entreprise leur seront assurés.

Le document se termine sur des considérations générales et la nécessité d'éclaircir toutes les questions qui peuvent être capables de diviser les sentiments des deux pays et de nuire à leur accord. Afin que le traité de garanti envisagé puisse présenter une valeur durable pour les deux pays, il est en effet essentiel que les démocraties de l'Empire britannique et de la République française se sentent sûres qu'elles sont guidées par des buts similaires et des idéaux qui s'harmonisent.

La Situation politique

L'agitation à la Chambre. — Le Conseil des ministres de jeudi après-midi et l'accord franco-britannique

Paris, 11 janvier. — Les couloirs de la Chambre n'ont pas cessé, tout l'après-midi, de présenter la plus vive agitation. Les bruits les plus divers, les hypothèses les plus contradictoires, apportés à chaque instant, par de nouveaux arrivants, servaient d'aliment aux controverses. De toutes ces conversations, il ne ressort aucune certitude à propos de la séance de demain après-midi à la Chambre. Le président du Conseil y paraîtra-t-il? Dans ce cas, fera-t-il une déclaration préalable? La Chambre décidera-t-elle la discussion immédiate des motions et des interpellations? Autant de points d'interrogation sans réponse.

Par contre, tous les députés étaient unanimes à considérer que le Conseil des ministres de demain matin aura une importance exceptionnelle. D'aucuns vont même jusqu'à prétendre que la situation du Cabinet pourrait être mise en question.

M. Aristide Briand, avant de mettre son paraphe au bas de l'acte qui liera la France à l'Angleterre, a tenu à soumettre lui-même ce document à l'approbation du Conseil des ministres, et à fournir toutes les précisions sur la portée de cet accord, que lui demanderont ses collègues du gouvernement.

Les transmissions télégraphiques forcément insuffisantes, pouvant prêter à malentendu, les délibérations d'hier et d'aujourd'hui du Conseil des ministres ont, en effet, dit-on, démontré la nécessité des explications verbales du président du Conseil. Le gouvernement, après avoir pris la grosse responsabilité d'approuver ou non l'avant-projet d'accord franco-britannique et les travaux du Conseil suprême, devra statuer sur l'attitude à adopter dans la journée même, devant les Chambres.

Un Conseil des ministres historique

Paris, 11 janvier. — Un Conseil des ministres, le troisième en trois jours, se tiendra à l'Elysée, dès l'arrivée de M. Briand. Il n'est pas excessif de qualifier ce Conseil d'historique, c'est d'ailleurs, le terme même dont se servaient hier soir, les ministres.

La question qui s'y détache n'est pas seulement celle, secondaire de l'existence du Cabinet mais celle primordiale de la politique de la France à l'égard de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Europe.

L'interpellation du Groupe de l'Entente républicaine démocratique

Paris, 11 janvier. — Voici le procès-verbal officiel de la réunion du groupe de l'Entente :

Le groupe de l'Entente Républicaine Démocratique, réuni sous la présidence de M. Chassaigne-Goyon a décidé de charger un certain nombre des membres du groupe de déposer et de soutenir une demande d'interpellation ainsi conçue :

« MM. Galli, Chassaigne-Goyon, [illegible] et Lebrun, Leboucq, Evain, de Tinguy du Pouët, demandent à interpeller le gouvernement sur les contradictions qui semblent exister entre les récentes déclarations du Président du Conseil au Parlement, et l'attitude du gouvernement français à la Conférence de Cannes, en ce qui concerne soit les réparations, soit la convention des Soviets. »

Le point de vue anglais sur le projet d'accord

Londres, 11 janvier. — Les correspondants anglais à Cannes, à quelque parti qu'ils appartiennent, expriment en général l'opinion que la question de l'accord franco-anglais se trouvait dans une moins bonne posture, hier qu'avant-hier, et ils donnent l'impression au public que dans son ensemble elle s'accroche et qu'elle pourrait ne pas être réglée avant que le présent Conseil suprême ne se sépare.

La presse amie de la France qui est en même temps la presse d'opposition, dit que la difficulté est que l'opinion publique française est tout à fait incapable de comprendre pourquoi il a été nécessaire d'accoupler la Conférence de Gênes et l'invitation aux bolchevistes, avec l'accord franco-anglais.

Elle note qu'une réaction très visible s'est produite dans l'opinion française contre cet accord.

La France désire une association avec l'Angleterre pour la défense et pour la paix de l'Europe, mais elle veut traiter d'égale à égale. Elle ne désire pas un accord qui serait simplement un instrument la mettant en situation de ne pas avoir sa propre politique étrangère, mais seulement la politique que l'Angleterre permettrait. En un mot, elle ne veut pas, dit un correspondant, d'un traité qui obligerait M. Briand et ses successeurs à danser à n'importe quel moment, lorsqu'il plairait à M. Lloyd George de siffler.

Cependant, ce qu'il faut avant tout, ce qui est urgent et essentiel, c'est un accord franco-anglais. C'est la seule chose qui importe dans la Conférence actuelle de Cannes, de manière à donner à la France la sécurité dont elle a besoin, en formant la base d'un plus grand système de garantie pour l'Europe pour laquelle c'est une question de restauration, de confiance et de coopération dans les conditions telles que l'on puisse faire face à la crise économique la plus menaçante. Par conséquent, la partie de l'opinion qui serait la plus désireuse d'empêcher la conclusion de l'accord franco-anglais et de faire échouer la Conférence de Cannes, assume une très grande responsabilité.

Quant à la presse gouvernementale, elle constate elle aussi que les conceptions anglaises et françaises sur l'accord sont encore loin de s'adapter et elle dit même qu'elles divergent considérablement et que ce serait une erreur de croire que l'affaire soit déjà réglée ou même à la veille de l'être. Elle insinue que les indications de source française, à ce sujet, sont prématurées.

La priorité belge

Bruxelles, 11 janvier. — Le ministre des affaires étrangères [illegible] correspondant au « S[illegible] » [illegible] la nouvelle que MM. [illegible] auraient prêté [illegible] transaction concernant [illegible] concessions à la Belgique [illegible]

[illegible] questions [illegible] ont été échangées sur la [illegible] rapprochement entre les deux pays.

Le régime définitif des loyers

[illegible]

Paris, 11 janvier. — [illegible] commission de législation [illegible] sous la présidence de M. [illegible] a continué [illegible] fixant le régime définitif [illegible]

Sur un rapport [illegible] par M. [illegible] prorogations [illegible] l'avant-guerre [illegible] adoptés dans leurs grandes lignes.

MOUVEMENT PREFECTORAL

Paris, 11 janvier. — [illegible] Lozère, M. de Lavaissière [illegible] sous-préfet à Dunkerque [illegible] général du Pas-de-Calais [illegible] agriculture.

Crise ministérielle en Espagne

Madrid, 11 janvier. — Ce soir, à 9 heures, à l'issue d'un Conseil de Cabinet [illegible] du Conseil, M. Maura, s'est rendu au Palais pour présenter au Roi la démission collective du Cabinet. Le Roi aurait accepté cette démission.

ATTENTAT CRIMINEL A MŒRS

Mœrs, 11 janvier. — [illegible] une grenade a été lancée dans [illegible] où se trouvaient réunis les membres d'un Club nautique. Neuf personnes ont été blessées grièvement. La police [illegible] est sur la trace des auteurs de l'attentat.

VOL IMPORTANT A PARIS

Paris, 11 janvier. — [illegible] en l'absence de la marquise [illegible] actuellement en villégiature [illegible] des cambrioleurs se sont introduits dans son hôtel à Paris, 15, rue Saint-Dominique et ont emporté une grande quantité d'argenterie que le concierge évalue à 150.000 francs.

Dernières Nouvelles Régionales

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de Mme Joseph Vasse, née Marie-Louise Maes, décédée à Lille. La défunte était la sœur de M. l'abbé Emile Maes, préfet à l'Institution Notre-Dame des Victoires à Roubaix, de M. l'abbé Jean Maes, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, à Tourcoing, et la belle-sœur de M. le chanoine Emile Maes, curé de Saint-Michel, à Lille.

UNE REUNION DES DELEGUES OUVRIERS DU BASSIN D'ANZIN A DENAIN. — Les secrétaires et délégués des sections du bassin d'Anzin se sont réunis mercredi après-midi à leur siège, rue de Lille, à Denain. Les divers orateurs ont examiné la situation et exprimé l'espoir d'un arrangement à la suite de l'entrevue de Paris.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — [illegible] 11 janvier. — Ventes, [illegible] américain, baisse, 37; [illegible] baisse, 25.

[illegible] 10.53; février, 10.47; mars, 10.45; avril, 10.41; mai 10.34; juin, 10.31; juillet, 10.[illegible]; [illegible] septembre 9.95; octobre, 9.75; novembre [illegible] décembre, 9.61.

[illegible] — Janvier, 19.05; février, 19.20; mars, 19.40; avril, 19.50; mai, 19.60; juin, 19.75; juillet, 19.90; autres mois inc[illegible].

New-York, 11 heures. — Mars, 17.75; mai, 17.45; juillet, 17.01; octobre, 16.30.